

PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONT-L'ÉTROIT  
**Séance du 21 mai 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt et un mai, à 10 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques TAVERNIER, Maire, avec l'ordre du jour suivant :

- 1 – Présentation du procès-verbal de la séance du 25 Mars 2024,
- 2 – Taxe affouage parcelle 41,
- 3 – Taxe affouage parcelle 32,
- 4 – Don à la commune,
- 5 – Travaux sur chemins communaux
- 6 – Questions diverses.

**Présents** : Jean-Jacques TAVERNIER, Michel ROUSSEL, Martine PIERRE, Alain TISSERANT, Philippe TERRILLON

**Excusé** :

**Absents** : Corinne LASCH, Antoine REVAUD

**Secrétaire de séance** : Michel ROUSSEL.

**APPROBATION DE LA SEANCE DU 25 MARS 2024.**

**Le Procès-Verbal de la séance du 25 Mars 2024 est présenté aux membres du conseil municipal qui n'y apportent aucune observation.**

**Ainsi validé, il est signé par le Maire, Jean-Jacques TAVERNIER et par le secrétaire, Michel ROUSSEL.**

**020 – TAXE AFFOUAGE PARCELLE 41**

Le Maire rappelle la séance du 03 avril 2023 dans laquelle le conseil municipal a décidé que les houppiers, branches et tiges marqués de la parcelle n° 41 soient délivrés aux affouagistes inscrits sur la liste 2023.

La commission « forêt » a procédé à l'estimation et au marquage des lots d'affouage pour les ayants-droit inscrits.

Au vu des volumes estimés, le Maire propose au conseil municipal de fixer le montant de la part d'affouage à 100.00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **ACCEPTE** de fixer le montant de la part d'affouage à 100.00 € pour la parcelle n°41.

Adopté par 5 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 « abstention ».

**021 – TAXE AFFOUAGE PARCELLE 32**

Le Maire rappelle que, dans sa séance du 25 mars 2024, le conseil municipal a approuvé la délivrance des houppiers et les tiges marqués de la parcelle n°32 aux affouagistes inscrits sur la liste 2024.

Il précise que l'exploitation par les affouagistes se fera en deux phases. La première consistant en une ouverture de layons et d'une tournière avec une date limite d'exploitation fixée au 30 novembre 2024. La deuxième consistant en l'exploitation des houppiers, branches et tiges marqués avec une date limite d'exploitation fixée au 30 septembre 2025.

De plus, il sera demandé aux affouagistes, la mise en tas du bois qu'ils auront exploité en vue du cubage par la commission « forêt ».

Les affouagistes n'ayant pas procédé à l'ouverture des layons dans les délais prescrits ne pourront pas prétendre à l'attribution faisant suite à l'abattage des arbres et tiges par les bûcherons professionnels après le 01/12/2024.

Au regard des volumes estimés, le Maire propose, pour la parcelle n°32, de fixer le montant du stère de bois à 5.00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **ACCEPTE** de fixer le prix du stère à 5.00 € pour les deux phases d'exploitation de la parcelle 32.

Adopté par 5 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 « abstention ».

### **022 – DON A LA COMMUNE**

Le Maire informe le conseil municipal que Monsieur FERY Arnaud propose de faire don à la commune du lavoir cadastré ZC 69 – sis, RD 117 à Mont-l'Etroit.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **ACCEPTE** ce don,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents relatifs à cette transaction,
- **ACCEPTE** de régler les frais inhérents à ce don.

Adopté par 5 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 « abstention ».

### **023 – TRAVAUX SUR CHEMINS COMMUNAUX**

Le Maire présente au conseil municipal 3 devis relatifs à des travaux proposés sur les chemins communaux suivants :

- **Chemin rural en Chapion** : le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise TPM pour un montant de 1180.00 € H.T. et autorise le Maire à le signer
- **Chemin communal n°9** : le conseil municipal sursoit à toute réalisation de travaux pour l'instant.
- **Chemin communal n°3** : le conseil municipal décide de commander et de faire livrer deux camions de calcaire 0.60. Il autorise le Maire à passer commande.

Adopté par 5 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 « abstention ».

### **QUESTIONS DIVERSES.**

Madame Martine PIERRE souhaite que la population soit associée au nettoyage du village et ceci en vue de la brocante qui aura lieu le samedi 22 Juin prochain.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 03 minutes.

Le Maire,

